



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement secondaire et enseignement supérieur

Question écrite n° 18881

Texte de la question

M. Éric Jalton souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la bourse d'Etat versée aux jeunes Guadeloupéens effectuant des études paramédicales en France métropolitaine. Actuellement, cette bourse leur est versée en deux fois : la première en janvier, soit quatre mois après la rentrée effective des étudiants, le solde l'est en juin. Il est aisé de comprendre les affres qu'engendre une telle situation pour les plus modestes des étudiants et pour leurs parents désireux de les voir réussir, même si ce désir est souvent synonyme de privations pour eux et pour les autres enfants qu'ils ont à charge. C'est pour cela qu'il lui demande de verser une bourse trimestrielle à ces étudiants afin, sinon de gommer, du moins d'édulcorer les inégalités de fortune et de condition sociale et ainsi décupler les chances de réussite des jeunes ultramarins. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

La commission départementale d'attribution des bourses se réunit à une date aussi rapprochée que possible de l'entrée en formation pour examiner les dossiers des élèves ou étudiants des formations paramédicales effectuant leur rentrée en septembre. Conscientes des difficultés financières des élèves et des étudiants, les commissions départementales sont particulièrement vigilantes à mettre en paiement le premier versement des bourses le plus tôt possible après la date d'entrée en formation. Les bénéficiaires de la bourse d'études perçoivent le premier acompte au plus tard en décembre. Le solde de la bourse est versé dans le courant du 1er trimestre. Pour l'avenir, une réflexion est menée sur la mise en place d'une première année commune, des études de santé à l'université. Dans ce cadre, une réforme du système d'attribution des bourses d'études pourra être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18881

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4027

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7177